



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 71571

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la subvention de fonctionnement versée aux établissements d'enseignement agricole privé. En effet, cette subvention permet principalement la rémunération des personnels non enseignants dans le but de rendre l'accès à l'externat simple gratuit pour les familles. Il lui demande si sa réévaluation peut être envisagée dans le cadre du projet de loi de finances initiale pour 2002.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71571

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 121